

ble que le passage où il se rencontre commence par une profession de foi épicurienne, dans laquelle on retrouve un écho de Lucrèce :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,  
Atque metus omnes et inexorabile fatum  
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari (1)!

Les deux doctrines se rejoignent toujours par le sentiment négatif de tout dévouement et de toute vertu efficace, l'ἀπάθεια. Quelquefois il devient presque impossible de distinguer, dans la philosophie romaine, ce qui appartient à Épicure et ce qui appartient à Zénon.

Je me suis étendu longuement sur les doctrines des deux grands poètes du siècle d'Auguste. Ils sont presque les seuls représentants des idées morales à cette époque; tous les ouvrages philosophiques qu'elle a produits sont aujourd'hui perdus. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu, sous le règne du premier empereur romain, un vif retour vers les études abstraites (2). Auguste donnait l'exemple : il avait écrit une *Exhortatio ad philosophiam*; il entretenait un philosophe attaché à sa personne, qui lui enseignait des moyens plus ou moins efficaces de ne se point mettre en colère, tandis que Livie avait également un philosophe à gages chargé de la consoler dans ses deuils. A leur exemple, les principaux personnages de Rome possédaient

(1) *Géorgiques*, II, 489-491.

(2) Voir dans Aubertin, *Sénèque et saint Paul*, p. 101-144, le chapitre intitulé : Les Philosophes romains; et M. de Champagny, *Les Césars*, t. IV, p. 210-213.

« leur philosophe », *philosophum suum* (1). On a comparé celui-ci « aux directeurs de conscience qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, étaient attachés aux grandes maisons pour guider la famille dans le chemin de la perfection religieuse (2). » J'imagine que beaucoup de ces philosophes domestiques ressemblaient plutôt à certains petits abbés du XVIII<sup>e</sup>. Le mouvement qui portait vers la philosophie la noblesse romaine des premiers temps de l'empire était sans doute aussi superficiel que celui qui entraînait, à la fin du siècle dernier, l'insouciance aristocratique française, éprise de vers, de philosophie et de plaisirs. Il y avait cependant une différence; à la veille de la Révolution, les idées soulevées par les philosophes, et applaudies imprudemment par les nobles de robe et d'épée, contenaient les germes redoutables d'une prochaine transformation sociale; au contraire, la philosophie romaine du siècle d'Auguste ne dépassait pas le domaine étroit de la morale individuelle : elle se gardait prudemment d'agiter des questions plus vastes et de poursuivre les conséquences sociales de principes entrevus ou posés. Elle marchait docilement dans la voie qu'avait ouverte Auguste lorsqu'il avait donné, par son *Exhortatio*, le branle au mouvement philosophique de son règne. C'était une noble, agréable, quelquefois salutaire occupation, offerte à des esprits auxquels les grandes agitations politiques étaient désormais interdites; on y eût vaine-

(1) Sénèque, *De tranquillitate animi*, 14. — Voir Friedländer, *Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins*, tr. Vogel, Paris, 1865-1874, t. IV, p. 413-417.

(2) Ch. Martha, *Les Moralistes dans l'empire romain*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1866, p. 3.

ment cherché le point de départ de puissantes réformes. Tel nous apparaît l'enseignement, non point seulement des philosophes subalternes, qui faisaient partie du mobilier des grandes maisons, mais même des chefs d'école, des Sextius, des Sotion, des Attale, des Fabianus, dont Sénèque, leur disciple, nous a conservé les noms. A part quelques sentences citées par lui, il n'est rien resté de ces maîtres de la parole et de la pensée; nous entrevoyons seulement dans les souvenirs que Sénèque nous a transmis le caractère général de leurs leçons : une prédication morale chaleureuse et subtile, beaucoup de rhétorique et d'apprêt, de la mise en scène, un régal de délicats et de raffinés, où tout est combiné pour plaire à la fois à l'esprit, aux yeux et aux oreilles, quelque chose, a dit un ancien, entre l'exhortation du philosophe et le concert du joueur de flûte<sup>(1)</sup>. On ne s'étonnera pas si, parmi les paroles recueillies de ces beaux diseurs, il ne se rencontre rien qui ait trait à la redoutable question de l'esclavage : eussent-ils eu, plus que Virgile et Horace, la pensée de la soulever? Je l'ignore, mais à coup sûr une telle témérité ne leur eût pas été permise : à cette époque la philosophie, comme la poésie, devait couler dans le lit étroit et sans accidents que lui avait creusé d'avance la prévoyante politique d'Auguste.

On ne pourrait citer, dans la littérature du siècle d'Auguste, aucune parole favorable aux esclaves, si, à côté des écoles de philosophie, il n'y avait eu celles de rhétorique. Là, tout était matière à déclamation.

(1) Musonius Rufus, cité par Aulu-Gelle, *Noctes Atticæ*, V, 1.

Dans ces écoles on n'agitait pas des idées, on remuait des mots : on y plaidait le pour et le contre, non parce que de la contradiction peut jaillir la vérité, mais parce que l'éloquence s'aiguise au choc des paroles. Grâce à Sénèque le père, à Quintilien et à Suétone, nous connaissons les noms des rhéteurs à la mode, ceux de leurs principaux élèves, les sujets traités dans les *Controversiæ* et les *Suasoriæ*. Rien n'égale la futilité de ces hommes et le vide de leur enseignement. Tel rhéteur s'exerce à ne parler un jour qu'en épichérèmes, le lendemain qu'en enthymèmes, et à n'émettre le surlendemain que des lieux communs (1); tel autre est tellement habitué à son éloquence de serre chaude, qu'appelé un jour à plaider un vrai procès, il ne peut supporter le bruit du forum, la vue du ciel, et supplie les juges de se transporter dans une basilique (2); un troisième, empêtré dans ses figures de rhétorique, et habitué à ne combattre que des adversaires imaginaires, défère, dans un beau mouvement oratoire, à un adversaire véritable un serment ridicule, que celui-ci s'empresse de prêter, à la stupéfaction du malheureux rhéteur, suppliant vainement ses juges de ne pas prendre ses paroles au sérieux (3). On comprend que de tels hommes ne fussent à l'aise que dans leurs écoles et y rentrassent avec empressement. Là, au moins, ne se plaident que des espèces en l'air, « s'écartant beaucoup de la réalité, quand elles n'étaient pas tout à fait

(1) Sénèque, *Controversiæ*, I, Præfatio.

(2) *Ibid.*, IV, Præf.

(3) *Ibid.*, III, Præf.; cf. Suétone, *De claris rhetoribus*, 6.

en contradiction avec elle. L'école des rhéteurs s'était créé un monde de fantaisie, séparé de la vie réelle par un abîme. On y supposait l'existence d'un droit imaginaire, de lois imaginaires, impossibles même. Les personnes et les rapports en cause, dans ces fictions, n'étaient que des fantômes, et nul n'avait l'idée de les regarder comme des images de la réalité (1). » Ainsi s'explique la liberté dont jouirent, même dans leurs plus grandes audaces, ces vaines déclamations. Le pouvoir, qu'une philosophie sérieuse eût inquiété, laissait le champ ouvert aux fantaisies des rhéteurs. Il savait que, loin de former les âmes aux mâles agitations de la vie politique, l'éducation donnée dans leurs écoles ne tendait qu'à faire d'inutiles parleurs, épris de la seule éloquence, et la considérant, non comme un moyen, mais comme le but unique. Sénèque le père écrit à son fils Mela : « Je suis heureux de voir que ton âme a horreur des devoirs du citoyen, et que tu te détournes de toute ambition, désirant cela seul, ne rien désirer, afin d'être tout entier à l'éloquence (2). »

Il est nécessaire de se rendre compte de ce caractère particulier aux écoles de rhétorique, si l'on veut apprécier à leur juste valeur les paroles quelquefois hardies qui s'y prononçaient. Nous nous tromperions presque toujours en leur prêtant une sérieuse portée, quelque chose de vivant et de personnel : ce n'était le plus souvent qu'un jeu d'esprit. Dans une même dis-

(1) Friedländer, *Mœurs romaines d'Auguste à la fin des Antonins*, t. IV, p. 27.

(2) Sénèque, *Controv.*, II, Préf.

cussion, l'éloge de la richesse et de la pauvreté, la condamnation et l'apologie de l'esclavage, des sentences d'une dureté excessive et d'une rare mansuétude, étaient tour à tour entendus. En lisant certains discours, on est ému de leur libéralisme; la note opposée retentit aussitôt, et l'on s'aperçoit vite que tout cela n'est qu'une comédie oratoire. Recueillons cependant avec soin les déclarations favorables aux esclaves que l'on trouve çà et là dans les *Controversie* publiées par Sénèque le père : l'antiquité latine ne nous a encore rien donné d'aussi humain et d'aussi large.

Tantôt, on examine si un père, qui, pour récompenser un esclave d'avoir sauvé l'honneur de sa fille, la lui donne pour épouse, peut être convaincu de folie; et tandis que plusieurs orateurs soutiennent l'affirmative, Albutius, traitant la question en philosophe, s'exprime ainsi : « Personne ne naît libre, personne ne naît esclave : les noms d'esclaves et de libres sont imposés accidentellement par la fortune, » et il rappelle que les ancêtres des Romains étaient des esclaves fugitifs, que le roi Servius était fils d'une esclave (1). Une autre fois on se demande si Flaminius, faisant décapiter un captif à la fin d'un repas, pour complaire à une courtisane avide de voir couler du sang, a commis envers le peuple romain le crime de lèse-majesté; et l'un des orateurs déclare que, « même à l'égard d'un prisonnier ou d'un esclave, il n'est point permis de se servir de toute espèce de supplice, et de

(1) Sénèque, *Controv.*, III, 21.

les châtier en tout lieu, par toute personne et en toute compagnie (1). » Une des discussions les plus célèbres est celle où l'on recherche si les entrepreneurs de mendicité, qui, après avoir recueilli des enfants abandonnés et exposés par leurs parents, les ont diversement mutilés, et les ont en cet état envoyés mendier, doivent être accusés « de lèse-république », *reipublicæ læsæ*. Beaucoup de misères de la société romaine sont ici passées en revue, et tantôt flétries, tantôt excusées. Le barbare spéculateur est l'objet de malédictions; cependant plusieurs plaident en sa faveur les circonstances atténuantes. Au moins, disent-ils, il a nourri ces malheureux; les pères qui les avaient exposés sont les vrais coupables. On excuse, cependant, les pères qui ont exposé des enfants débiles, les maîtres qui ont jeté à la rue de petits esclaves mal bâtis ou mal nés (2). C'est un retour aux théories de Platon et d'Aristote. On ajoute que l'homme qui exploite de malheureux mutilés n'est pas plus cruel, après tout, que le laniste ou le *leno*; ces deux vils personnages, la plaie du monde romain, sont éloquemment flétris. « Il fait une chose cruelle, lui aussi, le laniste, et cependant on ne le condamne pas pour lèse-république; et le *leno*, qui oblige des malheureuses à se prostituer malgré elles, n'est pas considéré non plus comme blessant les intérêts de l'État (3)! » Enfin, un orateur ose reprocher aux grands et aux riches de Rome les infortunés qu'ils élèvent

(1) Sénèque, *Controv.*, IV, 25.

(2) *Ibid.*, V, 33.

(3) *Ibid.*

dans leurs maisons, mutilés pour d'affreux plaisirs (1). Ces *delicati et formosi debiles* ne sont pas seulement des esclaves: certains hommes, abusant de l'impunité que leur assurent leur crédit et leurs richesses, ne craignent pas de remplir d'enfants libres leurs ergastules: l'un des orateurs de la *Controversia* que nous analysons, Labienus, les en accuse, en même temps que d'abuser de la simplicité et de la pauvreté de jeunes gens vigoureux, pour les enrôler parmi leurs gladiateurs domestiques (1). Cette *Controversia* est une des plus instructives, et par ce qu'elle excuse et par ce qu'elle blâme. A côté de protestations en faveur des enfants exposés, des esclaves prostituées, des gladiateurs et des eunuques, elle professe une étrange indulgence pour les pères ou les maîtres qui jettent à la borne les nouveaux-nés mal venus, ou pour les *nutritores* qui les recueillent en vue d'un gain sordide. Dans quelques autres, on peut noter des paroles qui montrent combien était faible, dans les écoles de déclamation, le courant d'idées favorables aux esclaves et aux opprimés, et combien il était fréquent de le voir brisé par un courant contraire. Une des causes imaginaires rapportées par Sénèque est celle-ci: après la prise d'Olynthe par Philippe, Parrhasius s'est rendu acquéreur d'un des captifs, un vieillard: il en fait un modèle pour un tableau de Prométhée, et, afin de peindre d'après nature les souffrances de celui-ci, il fait mourir l'esclave dans les tourments: on l'accuse. L'un des orateurs chargés de la défense s'ex-

(1) Sénèque, *Controv.* V, 33.

prime ainsi : « Le peintre, enfermé dans son atelier, connaissant seulement les maximes du droit vulgaire, d'après lesquelles il n'est rien qui ne soit permis à un maître vis-à-vis de son esclave (*in servum nihil non domino licere*), de même qu'il n'est rien qu'un artiste n'ait le droit de représenter, a fait servir son esclave à son travail (1). »

Dans les *Déclamations* d'école rapportées par Quintilien, un peu postérieures au temps qui nous occupe, mais à d'autres égards tout à fait semblables à celles que compila Sénèque, on trouve de même bien des mots empreints de la dureté antique à l'égard des esclaves. Un riche a enlevé la fille d'un pauvre, la croyant esclave : le père l'accuse. On voit d'ici les développements humanitaires auxquels se prêtait une telle cause. Belle occasion pour défendre la pudeur des filles esclaves à l'égal de celle des personnes libres ! Le père que fait parler le rhéteur raisonne d'une façon bien différente. « Tu n'as pu croire, dit-il, que celle-ci fût esclave. Si quelque esclave t'avait plu, tu n'aurais pas eu besoin de commettre un rapt ; tu l'aurais séduite par quelques présents, ou, si elle avait résisté, tu l'aurais demandée à son maître ; mais quand tu as enlevé ma fille, tu as dû reconnaître qu'elle n'était pas esclave : ne t'a-t-elle pas résisté comme une personne libre (2) ? » Quel aveu de l'état passif auquel étaient réduites la conscience et la pudeur des esclaves ! C'est encore dans les écoles de rhétorique qu'ont été dits deux des mots les plus

(1) Sénèque, *Controv.*, V, 34.

(2) Quintilien, *Declamatio* ccci.

cruels que l'antiquité ait jamais prononcés à propos des esclaves. Quintilien rapporte un exercice oratoire où l'on discute si, quand tous les esclaves d'un défunt ont été affranchis par testament, le débiteur esclave pour dettes, l'*addictus*, doit être mis en liberté (1) ; et, revenant dans son *Institutio oratoria* sur cette question, dont la solution avait été négative, il explique les différences existant entre l'*addictus* et le *servus* : « le premier est un homme libre, réduit pour un temps à servir, mais protégé par la loi ; aucune loi ne s'occupe de l'esclave (2). » Plus horrible encore est le mot du déclamateur Haterius, rapporté par Sénèque : « L'impureté est un crime chez l'homme libre ; elle est une nécessité pour l'esclave, un devoir pour l'affranchi (3). »

Ni l'honneur de certaines paroles prononcées dans les conférences de déclamation, ni la honte de certaines autres ne doivent, en bonne justice, rejaillir sur la philosophie. Entre les écoles où l'on enseignait à bien vivre et celles où l'on apprenait à bien parler, existait, au commencement de l'empire, une rivalité, ou plutôt une concurrence, qui se trahissait par de fréquentes escarmouches (4). Parmi les thèmes sur lesquels on s'exerçait dans les cercles des rhéteurs était celui-ci : Un père a trois fils, un orateur, un philosophe et un médecin, et, par testament, il institue héritier celui des trois qui prouvera qu'il

(1) Quintilien, *Declam.* cccxi.

(2) Ad servum nulla lex pertinet. *Inst., orat.*, VII, 3.

(3) Impudicitia in ingenuo crimen est, in servo necessitas, in liberto officium. (Sénèque, *Excerpta controversiis*, Præfatio).

(4) Cf. Friedländer, *Mœurs romaines*, t. IV, p. 366-373.

rend le plus de services à la société (1). Je laisse à penser dans quel sens concluaient les professeurs d'éloquence. Friedlaender a rassemblé (2) les invectives, souvent comiques, des rhéteurs des deux premiers siècles contre les philosophes, des hommes qui parlent, selon le mot de l'un d'eux, contre les hommes qui causent (3). Sans se montrer aussi passionné que devaient l'être plus tard un Quintilien, un Fronton, un Ælius Aristide, Sénèque le père, ce rhéteur modèle, avait manifesté, en plusieurs circonstances, son peu de goût pour la philosophie : il ne permettait point à sa femme de l'étudier trop profondément, au risque, dit son fils, de la laisser désarmée contre les maux de la vie (4) : il ne souffrait point que ce fils lui-même se singularisât en embrassant la manière de vivre des pythagoriciens (5) : et bien que celui-ci affirme que son père, en agissant de la sorte, écoutait la prudence, et non la haine de la philosophie, *calumniam timebat, non philosophiam oderat*, j'ai peine à croire que dans cette prudence paternelle il n'entrât quelque jalousie de métier.

Nous touchons au moment où Sénèque le philosophe va paraître sur la scène : il convient de nous arrêter devant cette importante figure. Depuis le commencement de l'empire jusqu'à lui, c'est-à-dire sous les quatre premiers Césars, la question de l'es-

(1) Quintilien, *Declam.* CCLXVIII; *Inst. orat.*, VII, 1-4.

(2) Friedlaender, *l. c.*

(3) Fronton, *De eloquentia*, 4.

(4) Sénèque, *Consolatio ad Helviam matrem*, 16.

(5) Sénèque, *Ep.* 108.

clavage n'a point attiré les regards des philosophes, et si les rhéteurs l'ont agitée quelquefois, ils y ont vu un thème à brillantes déclamations, bientôt contredites par des déclamations opposées; ils n'ont point eu la pensée d'en faire l'objet d'une étude sérieuse. A partir de Sénèque, au contraire, le nom des esclaves sera souvent prononcé avec sympathie : voyons ce qu'ils doivent à l'ancien précepteur de Néron.

## IV

L'esprit romain, peu propre à la métaphysique, préférant l'action à la pensée, la décision rapide aux vastes et oisives spéculations de l'esprit, devait ramener promptement toute la philosophie à la morale. Au premier siècle de notre ère, on rencontre à Rome des pythagoriciens, des cyniques, des stoïciens, mais le stoïcisme efface et absorbe peu à peu les autres écoles, s'en appropriant, en quelque sorte, la substance morale, et ne laissant subsister chacune d'elles que comme autant de nuances imperceptibles, de subtiles catégories, destinées à couvrir le même fond de sentiments et d'idées. Sous des apparences diverses, avec quelques différences de phraséologie ou de costume, il n'y a plus, en réalité, dans le monde philosophique de Rome que des stoïciens, plus occupés de morale que de métaphysique ou de psychologie, et résumant toute la science dans ce mot de

Sénèque : *Una re consummatur animus, scientia bonorum et malorum* (1).

Sénèque est le représentant le plus achevé de cette tendance de l'esprit romain. Il a entendu des maîtres de toutes les écoles; il a successivement teint sa pensée des couleurs de chacune d'elles. Il a lu Platon, Aristote, surtout Épicure; il a eu pour professeurs ou pour amis Sextius, sectateur tout ensemble de Pythagore et de Zénon, le pythagoricien Sotion, les stoïques Fabianus et Attale, le cynique Démétrius : du contact de tant de philosophies il est sorti métaphysicien pitoyable, éclectique inconséquent, mais incomparable moraliste, incarnant en lui-même toutes les grandeurs, tout l'éclat, tous les magnifiques excès du stoïcisme romain.

Mais quel étrange contraste quand on compare la vie de Sénèque et sa morale ! On raconte qu'après avoir entendu un sermon d'un grand prédicateur du XVIII<sup>e</sup> siècle, une dame s'écria : « Pour prêcher ainsi, il faut être un saint ! » Le prédicateur répondit humblement : « Madame, il y a un pont bien large de l'esprit au cœur. » Un ennemi ou un envieux ajouta tout bas : « Et de ce pont-là il y a bien quatre arches de rompues. » On compterait difficilement, chez Sénèque, le nombre des arches tombées en ruine. M. Havet, qui exalte beaucoup le philosophe, est obligé d'avouer que, « aussi longtemps presque qu'il a vécu, Sénèque s'est laissé entraîner à toutes les faiblesses du caractère et à toutes les intempé-

(1) Sénèque, *Ep.*, 33.

rances de l'esprit. Exilé par Messaline, il adressait de l'exil à Claude vivant les plus basses flatteries. Rappelé par Agrippine et devenu l'homme d'Agrippine et de Néron, il lançait à Claude mort le sarcasme d'une espèce de *ménippée*. Quand la mère et le fils se brouillèrent, il fut du côté du plus fort et suivit Néron jusqu'au meurtre de sa mère; ce fut lui qui écrivit le message officiel par lequel César annonçait au sénat qu'Agrippine avait conspiré la perte de l'empereur et de l'empire, et que, ses complots ayant échoué, elle s'était tuée; que l'empire était sauvé, mais que l'empereur était affligé. Voilà à quel prix il fut puissant et posséda soixante millions (1). »

M. Duruy, qui, lui aussi, admire beaucoup Sénèque, est plus sévère encore pour ses actes. « A cette époque, dit-il, où l'on jouait avec tout, même avec la vie, et où les lettres devenaient comme de nos jours un métier, Sénèque resta jusqu'à sa dernière heure un acteur consommé. Son rôle fut celui de l'homme vertueux, son thème la philosophie morale. On l'a appelé un directeur de conscience; il voulut l'être, à condition qu'on le dispensât de diriger la sienne, et il mit d'un côté ses maximes, de l'autre sa conduite. « Dans ses livres, dit Dion, il condamnait la « tyrannie, et il fut l'instituteur d'un tyran; les « courtisans, et il ne quittait pas la cour; la flatterie, et nul ne flatta si bassement (2). » Il vantait la pauvreté au milieu d'immenses richesses; les mœurs honnêtes, et, à en croire Dion, il ne valait

(1) Havet, *Le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 261, 262.

(2) Dion Cassius, LXI, 10.

guère mieux que ses contemporains; une vie simple dans des jardins qui rivalisaient avec ceux de l'empereur, dans des villas remplies de toutes les recherches de l'élégance romaine. « Je voudrais bien savoir, disait en plein sénat un ancien proconsul au « temps de la plus grande faveur de Sénèque, je « voudrais bien savoir par quel procédé philoso-  
« phique il a, en quatre ans, amassé trois cents mil-  
« lions de sesterces (1). » Pour finir comme il avait vécu, il mourut avec emphase (2).

Je trouve ces dernières paroles trop sévères. Après la mort de Burrhus, Sénèque quitta la cour, pour éviter que la cour ne le quittât; dans sa somptueuse retraite, éloigné de tous ces écueils où sa vertu avait tant de fois fait naufrage, il écrivit la portion la plus sérieuse, la plus sincère, la plus vraiment philosophique de ses ouvrages, ses épîtres à Lucilius; enfin sa mort, où l'on peut sans doute trouver quelque emphase et quelque déclamation, par exemple dans la singulière précaution d'avoir fait appeler ses secrétaires afin qu'ils recueillissent, pour les publier, ses *novissima verba* (3), fut malgré tout courageuse et meilleure que sa vie. J'hésiterai donc à voir en lui, avec M. Duruy, « un égoïste qui, après le souci de sa fortune et de son crédit, ne voyait rien au-dessus de l'art de bien discourir (4); » mais je dirai volontiers avec M. Denis que « le stoïcisme était pour lui surtout

(1) Tacite, *Ann.*, XIII, 42.

(2) Duruy, *Histoire des Romains*, t. IV, p. 456, 457.

(3) Tacite, *Ann.*, XV, 63.

(4) Duruy, *Histoire des Romains*, t. IV, p. 458.

une affaire d'imagination et de bel esprit (1), » ou, avec M. Renan, qu'il « était un grand esprit, un talent hors ligne et un homme au fond respectable, malgré plus d'une tache, mais tout gâté par la déclamation et la vanité littéraire, incapable de sentir et de raisonner sans phrases (2). »

Tel est le jugement auquel il convient de s'arrêter. Il ôte beaucoup à l'autorité de Sénèque moraliste et philosophe. Dans ses plus belles paroles il semble que l'on entende toujours le son creux de ce que saint Paul, son contemporain, appelle l'*æsonans* et le *cymbalum tinniens*, l'émotion toute superficielle et toute oratoire de ceux qui ont l'esprit séduit sans avoir le cœur touché. Écoutons cependant les vibrations souvent pénétrantes de cet airain sonore, et, pour ne pas sortir de notre sujet, demandons à Sénèque ce qu'il pense des esclaves.

Il faut reconnaître qu'il parle d'eux avec un accent que n'a point connu Cicéron et qui ne s'est trouvé, jusqu'à ce jour, dans aucune bouche romaine. Cicéron s'est placé au point de vue étroit de l'homme d'État, obligé de contenir par la discipline et, au besoin, par la cruauté, *sævitia*, des foules frémissantes auxquelles la liberté était refusée et qui, à ne considérer que leur nombre, eussent été capables de la prendre (3). Sénèque se place au vrai point de vue de la philosophie stoïcienne, pour laquelle tous les accidents provenant de la politique ou de la distinction des conditions hu-

(1) J. Denis, *Histoire des idées morales dans l'antiquité*, t. II, p. 65.

(2) Renan, *l'Antechrist*, Paris, 1873, p. 125.

(3) Cicéron, *De officiis*, II, 7; *De republica*, III, 19.



maines sont chose inconnue et qui dans l'homme ne veut voir que l'homme. Il rejette, comme un vêtement usé, les théories d'Aristote sur l'impossibilité pour l'esclave de parvenir à la vertu, celles de Platon sur l'incapacité philosophique des gens qui travaillent de leurs mains.

Dans son traité *De beneficiis*, il examine longuement et subtilement une espèce proposée par le casuiste Hécaton, celui-là même dont Cicéron discute au *De officiis* une odieuse hypothèse (1). « Un maître, demande Sénèque, d'après Hécaton, peut-il recevoir de son esclave un bienfait? un esclave peut-il être le bienfaiteur de son maître? » L'école était partagée sur cette question. Sénèque repousse les distinctions subtiles par lesquelles plusieurs stoïciens essayèrent de concilier le bon sens et le mépris traditionnel de l'antiquité pour les esclaves. « Celui-là, dit-il, qui refuse à l'esclave le pouvoir d'obliger son maître ignore le droit naturel; il faut rechercher l'intention et non la condition du bienfaiteur. La vertu n'est interdite à personne : elle est ouverte à tous, elle appelle, elle invite tous les hommes, ingénus, affranchis, esclaves, rois, exilés : elle ne choisit ni l'habitation ni la fortune, elle se contente de l'homme seul (2). » Cependant les adversaires insistent : « Comment peut-on devenir bienfaiteur quand on n'est pas libre? L'esclave n'a pas le pouvoir de dire non (*servus non habet negandi potestatem*); donc il ne confère pas un bienfait, il obéit seulement. » A ce sophisme Sénèque ré-

(1) Cf. *De officiis*, III, 23.

(2) *De beneficiis*, III, 18.

pond éloquemment, en montrant un esclave mourant pour sauver la vie de son maître : nierait-on que cela soit un bienfait (1)? Puis il s'élève à des pensées plus hautes encore, et s'écrie : « On se trompe, si l'on croit que la servitude possède l'homme tout entier : la meilleure partie de lui-même en est exempte. Les corps appartiennent aux maîtres, l'âme ne relève que de soi : elle est libre, elle est agile, la prison qui la renferme ne la retient pas et ne l'empêche pas de s'élancer dans les espaces célestes (2). » Poussant plus loin encore sa pensée, Sénèque se distingue d'Aristote, qui refusait à l'esclave le libre arbitre, et des stoïciens, qui ne lui reconnaissaient pas la *negandi potestas*. « Il y a, dit-il, des choses que nous n'avons pas le droit de commander, des ordres auxquels les esclaves ne sont pas obligés d'obéir; on ne peut les contraindre à commettre un crime (3). » Enfin, il conclut ainsi : « Un maître ne reçoit pas un bienfait de son esclave, mais un homme d'un autre homme (4). » Car les hommes, quand on regarde à leur origine, sont tous égaux : « le ciel est le père de tous; le plus noble n'est pas celui qui expose dans le vestibule de sa maison les images de nombreux ancêtres, mais celui dont l'esprit est le plus droit et le plus apte à la vertu (5). »

C'est surtout dans ses *Lettres morales* à Lucilius que Sénèque a parlé des esclaves en termes nobles et touchants. « L'esprit, dit-il dans sa xxxi<sup>e</sup> épître, l'es-

(1) *De beneficiis*, 49.

(2) *Ibid.*, 20.

(3) *Ibid.*, 20.

(4) *Ibid.*, 22.

(5) *Ibid.*, 28.